

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 1^{er} février 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire adjoint

Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyanne Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire adjoint.

Absence :

Monsieur Pierre La Salle, maire
Madame Sophie Racette, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 032-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 033-2016

Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2016

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 5 janvier 2016 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 034-2016

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour les mois de décembre 2015 et de janvier 2016, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés des mois de décembre 2015 et de janvier 2016	202 057,28 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	64 124,48 \$
Liste des dépenses approuvées au 7 décembre 2015	259 675,00 \$
Liste des dépenses approuvées au 5 janvier 2016	268 517,77 \$
Liste des comptes à payer	114 816,84 \$
Total des déboursés des mois de décembre 2015 et de janvier 2016	909 191,37 \$

QUE les déboursés au montant de 909 191,37 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Finances au 1^{er} février 2016

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 2 010 139,61 \$
- Au compte courant : 115 538,15 \$

Rapport des comités ad hoc

Comité des ressources humaines

Un compte rendu du comité qui a eu lieu le 25 janvier 2016 est remis aux membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de janvier 2016.

ADMINISTRATION

OMH de Saint-Jacques - États financiers 2013

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 035-2016

Circuit en fibres optiques pour le garage municipal

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques, pour relier son garage municipal, devait se relier à un circuit de fibres optiques;
ATTENDU QUE	le propriétaire du réseau est la MRC de Montcalm;
ATTENDU QUE	monsieur Collins et monsieur Vaillancourt avaient, à l'époque, promis la réalisation du projet dans des délais raisonnables;
ATTENDU QU'	en fait, la MRC de Montcalm ne peut pas desservir la Municipalité de Saint-Jacques en fibres optiques pour le bâtiment du garage municipal;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques a dû procéder autrement pour le branchement de ses équipements situés au garage municipal;
ATTENDU QUE	la MRC de Montcalm a été facturée pour des honoraires professionnels reliés à la conception du circuit de fibres optiques;
ATTENDU QU'	une facture d'une somme de 10 471,35 \$ (incluant les taxes) est reçue de la MRC de Montcalm pour la portion des travaux faits pour la Municipalité de Saint-Jacques;
ATTENDU QUE	la facture du 3 novembre 2014 d'une somme de 7 000,37 \$ (incluant les taxes) n'a pas été payée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture du 31 décembre 2015, d'une somme de 10 471,35 \$ (incluant les taxes) et la facture du 3 novembre 2014, d'une somme de 7 000,37 \$ (incluant les taxes) et de verser la somme de 17 471,72 \$ à la MRC de Montcalm pour les honoraires professionnels reliés à la conception du circuit de fibres optiques pour le garage municipal qui ne pourra jamais être livrable.

Résolution n° 036-2016

Demande d'aide financière - Club de pétanque Saint-Jacques

ATTENDU QU' une demande d'aide financière d'une somme de 300 \$ est reçue du Club de pétanque Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette demande est faite dans le cadre du « Tournoi du maire » qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016 (remis au dimanche 28 août en cas de pluie);

ATTENDU QUE cette somme était prévue au budget pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 300 \$ au Club de pétanque Saint-Jacques dans le cadre du tournoi du maire.

Budget 2016

Résolution n° 037-2016

Ajout d'un Intranet sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE dans le but de réduire la consommation de papier, le conseil municipal reçoit la documentation nécessaire aux assemblées du conseil via le Web;

ATTENDU QUE l'utilisation du site FTP apportait régulièrement des difficultés de connexion;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal n'avaient pas toujours accès à la documentation;

ATTENDU QUE la création d'un Intranet, accessible par le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques, est sécuritaire, fiable et pratique;

ATTENDU QU' une offre de services est soumise par Nexion inc. pour la création d'un Intranet;

ATTENDU QUE suite à l'analyse préliminaire, Nexion inc. évalue la conception d'un Intranet à 1 500 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE les délais de programmation du projet sont de deux (2) semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Nexion inc., d'une somme approximative de 1 500 \$ (plus taxes applicables) pour la conception d'un Intranet.

Résolution n° 038-2016

Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

ATTENDU QU' il y a lieu de payer la cotisation pour monsieur Hugo Allaire, directeur des travaux publics, à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la somme de la cotisation annuelle est de 465 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de payer la cotisation à la Corporation des officiers

municipaux agréés du Québec (COMAQ) d'une somme de 465 \$ (plus taxes applicables) pour l'année 2016.

Résolution n° 039-2016

Prolongation de la période de probation de l'employée numéro 02-0020

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0020 a été embauchée le 3 août 2015 à titre de préposée à l'accueil et à la perception;

ATTENDU QUE la période de probation prévue était de 6 mois;

ATTENDU QUE la période de probation arrive à échéance le 3 février 2016;

ATTENDU QUE présentement l'employée numéro 02-0020 ne satisfait pas les attentes de la Municipalité de Saint-Jacques pour le poste de préposée à l'accueil et à la perception;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil de prolonger la période de probation pour un maximum de 2 mois, soit jusqu'au 3 avril 2016;

ATTENDU QU' une rencontre aura lieu avec l'employée numéro 02-0020 afin de bien lui expliquer les attentes de la Municipalité ainsi que les conséquences;

ATTENDU QU' advenant le fait que l'employé numéro 02-0020 ne satisfasse pas les objectifs et les attentes, le lien d'emploi pourrait être perdu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de prolonger la période de probation de la préposée à l'accueil et à la perception pour une période maximale de 2 mois, soit jusqu'au 3 avril prochain.

Résolution n° 040-2016

Soutien informatique par Solutions IP - Forfait de type banque d'heures

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, pour son soutien informatique, fait affaire avec Solutions IP;

ATTENDU QU' une offre de services est reçue de Solutions IP, pour un forfait de type banque d'heures d'une durée de 35 heures, le tout à un taux horaire de 50 \$/l'heure;

ATTENDU QUE cette offre est avantageuse pour la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Solutions IP pour un forfait de type banque d'heures d'une durée de 35 heures à un taux horaire de 50 \$/l'heure, et ce, pour l'année 2016.

Résolution n° 041-2016

Fin de la période de probation de l'employé numéro 03-0023

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0023 a été embauché le 4 novembre 2015;

ATTENDU QUE la période de probation arrive à échéance le 4 février 2016;

ATTENDU QUE l'employé répond aux exigences;

ATTENDU QU' il était prévu, à la fin de sa période de probation, de procéder à l'ajustement du salaire de l'employé numéro 03-0023 au maximum de l'échelle salariale de sa catégorie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la permanence de l'employé numéro 03-0023 à titre de directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE le salaire de l'employé numéro 03-0023 soit ajusté au maximum de l'échelle salariale de sa catégorie, soit un salaire annuel de 74 131,20 \$.

Résolution n° 042-2016

Site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques doit être mis à jour;

ATTENDU QUE le site Internet est conçu sur plateforme .JSP;

ATTENDU QUE cette plateforme engendre plusieurs problématiques;

- le site Internet n'est pas adaptatif;
- la technologie .JSP est de plus en plus délaissée, ce qui en fait une plateforme instable;
- les hébergeurs offrent de moins en moins le service d'hébergement pour ces sites;

ATTENDU QUE Nexion inc. nous informe que faire des modifications sur le site Internet actuel serait plus dispendieux que de concevoir un nouveau site Internet;

ATTENDU QUE deux (2) propositions de conception sont faites par Nexion inc., soit avec l'achat d'un thème et la conception sur mesure;

ATTENDU QUE la conception sur mesure est plus avantageuse pour la Municipalité étant donné qu'elle a une durée de vie plus longue que celle avec l'achat d'un thème;

ATTENDU QUE l'option « Infolettre », proposée à l'article 2.3 de l'offre de services, remplace l'application mobile qui n'est plus accessible;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire pour couvrir la dépense;

ATTENDU QUE le transfert budgétaire d'une somme de 10 000 \$ doit être fait du poste 02 921 69 840 au poste 02 190 00 414;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de donner le mandat de la conception d'un site Internet sur mesure avec l'option « Infolettre » à Nexion inc.

QU'un transfert budgétaire d'une somme de 10 000 \$ soit fait du poste 02 921 69 840 au poste 02 190 00 414 pour couvrir les dépenses.

Résolution n° 043-2016

Cotisation à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA) pour 2016-2017

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'inscription du directeur des travaux publics à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour 2016-2017;

ATTENDU QUE la somme de la cotisation est de 849,36 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'inscription du directeur des travaux publics à l'ADMA pour 2016-2017 et de verser la somme de 849,36 \$ (plus taxes applicables) à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Résolution n° 044-2016

Demande de subvention - Emploi d'été Canada 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques présente une demande au programme de subvention, Emploi d'Été Canada 2016, pour la création d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande trois (3) étudiants pour une période de quinze (15) semaines consécutives;

ATTENDU QUE ces étudiants seront affectés à l'entretien de parc et de la voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande cinq (5) étudiants pour une période de neuf (9) semaines consécutives pour l'animation du camp de jour de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à la demande de subvention pour Emploi d'Été Canada 2016 afin d'obtenir huit (8) étudiants pour les services de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE la directrice générale, Mme Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents à cet effet.

Résolution n° 045-2016

Nomination d'une représentante désignée de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que madame Josée Favreau, directrice générale, nomme madame Annie Jolicoeur, technicienne à la comptabilité, comme représentante désignée par le formulaire de consentement de l'Agence du revenu du Canada (ARC), à transmettre les informations des comptes d'entreprise, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 046-2016

Renouvellement de l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2016

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la facture d'une somme de 52 923 \$ est payable en quatre (4) versements, soit :

- Le 30 avril 2016 : 13 230,75 \$;
- Le 30 juin 2016 : 13 230,75 \$;
- Le 30 août 2016 : 13 230,75 \$;
- Le 30 octobre 2016 : 13 230,75 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2016, le tout pour une somme de 52 923 \$.

QUE les versements soient effectués aux dates d'échéance, soit le 30 avril, le 30 juin, le 30 août et le 30 octobre 2016.

Résolution n° 047-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Soutien technique pour la TECQ 3 (2014-2018)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé à Beaudoin Hurens de préparer la demande à la TECQ 3 pour les années 2014-2018;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 6 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme 6 500 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour la préparation de la demande à la TECQ 3 pour les années 2014-2018.

Résolution n° 048-2016**Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens – Agrandissement de la mairie**

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement de la mairie sont en cours;

ATTENDU QUE Beaudoin Hurens a le mandat de l'ingénierie pour le volet mécanique et électrique du projet;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 187,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 1 187,50 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les travaux d'ingénierie (mécanique et électrique) en lien avec l'agrandissement de la mairie.

Règlement numéro 285-2015

Résolution n° 049-2016**Changement du système téléphonique - VoxSun**

ATTENDU QUE le système téléphonique de la Municipalité de Saint-Jacques doit être changé;

ATTENDU QU' il y a lieu de signer la convention de service et de vente d'équipement avec VoxSun Téléphonie d'affaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà versé à VoxSun la somme de 12 054,39 \$ en décembre 2015 pour la mise en place du nouveau système et la somme de 2 471,92 \$ en janvier 2016 pour l'interrupteur et la clé Internet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale, à signer la convention de service et de vente d'équipement de VoxSun Téléphonie d'affaires pour le changement du système téléphonique de la Municipalité de Saint-Jacques.

Dépôt du procès-verbal de correction - Règlement d'emprunt numéro 294-2015 pour l'achat d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction en lien avec le Règlement d'emprunt numéro 294-2015 pour l'achat d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie.

Résolution n° 050-2016**Participation à la dégustation de vins, fromages et tapas au profit de la Fondation du Collège Esther-Blondin**

ATTENDU QUE la Fondation Collège Esther-Blondin sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur dégustation de vins, fromages et tapas au profit de la Fondation du Collège Esther-Blondin;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de cinq (5) billets pour le conseil municipal, dont deux (2) billets seront remboursés par les conseillers participants pour la participation de leurs conjoints ou conjointes;

ATTENDU QUE les participants seront monsieur Claude Mercier (2 billets), monsieur Michel Lachapelle (2 billets) et madame Sophie Racette (1 billet);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour la dégustation de vins, fromages et tapas de la Fondation du Collège Esther-Blondin.

Résolution n° 051-2016**Honoraires professionnels à DCA comptable professionnel agréé inc. - Assistance comptable et mandat spécial**

ATTENDU QUE suite au départ de la technicienne comptable, la Municipalité de Saint-Jacques a demandé l'assistance de DCA comptable professionnel agréé inc.;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour la période du 18 novembre au 31 décembre s'élèvent à 5 468,50 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a également retenu les services de DCA comptable professionnel agréé inc. pour la préparation et l'assistance aux entrevues pour le poste de technicienne comptable;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels pour la préparation et l'assistance aux entrevues s'élèvent à 1 700 \$ (plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 7 168,50 \$ (plus taxes applicables) à DCA comptable professionnel agréé inc. pour les services rendus à la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 052-2016**Honoraires professionnels à Les Services exp inc. – Agrandissement de la mairie**

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement sont en cours à la mairie de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 708,70 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Services exp inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 708,70 \$ (plus taxes applicables) à *Les Services exp inc.* pour les services rendus dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Résolution n° 053-2016

Participation à la dégustation de vins et fromages de la Fondation Horeb Saint-Jacques

ATTENDU QUE Horeb Saint-Jacques sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur dégustation de vins et fromages au profit de la Fondation Horeb Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de cinq (5) billets pour le conseil municipal, dont deux (2) billets seront remboursés par les conseillers participants pour la participation de leurs conjoints ou conjointes;

ATTENDU QUE les participantes seront madame Isabelle Marsolais (2 billets), madame Josyane Forest (1 billet) et madame Josée Favreau (2 billets);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour la dégustation de vins et fromages au profit de la Fondation Horeb Saint-Jacques.

Résolution n° 054-2016

Participation au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques reçoit une invitation pour une participation au colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville qui se tiendra du 1er au 3 juin 2016 à Rimouski;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer audit colloque;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'inscription de deux (2) participants, soit madame Isabelle Marsolais et monsieur Pierre La Salle;

ATTENDU QUE la réservation pour l'hébergement sera faite par la directrice générale;

ATTENDU QUE les frais de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'inscription de deux (2) participants, soit madame Isabelle Marsolais et monsieur Pierre La Salle, pour le colloque annuel du Réseau Les Arts et la Ville qui se tiendra du 1^{er} au 3 juin 2016 à Rimouski.

Résolution n° 055-2016

Mandat à Archives Lanaudière pour l'application du calendrier de conservation pour les documents administratifs, pour l'année 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire poursuivre la gestion de ses documents administratifs en assurant une mise à jour annuelle;

ATTENDU QU' une soumission d'une somme de 1 612,50 \$ (non assujetti à la TPS et à la TVQ) est reçue d'Archives Lanaudière pour les travaux de mise à jour pour l'année 2016;

ATTENDU QU' Archives Lanaudière est un organisme sans but lucratif, agréé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accorder le mandat à Archives Lanaudière pour l'application du calendrier de conservation pour les documents administratifs (mise à jour

annuelle 2016), le tout en conformité avec la soumission numéro 041-JANVIER 2016, pour une somme de 1 612,50 \$ (non assujetti à la TPS et la TVQ).

Résolution n° 056-2016

Remplacement du photocopieur

- ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer le photocopieur de la mairie;
- ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;
- ATTENDU QUE l'offre de Xerox est la plus avantageuse;
- ATTENDU QUE le modèle choisi est le Xerox WC 7970 avec un coût de location trimestriel de 711 \$;
- ATTENDU QUE le coût pour les copies en noir est de 0,0075 \$/l'unité
- ATTENDU QUE le coût pour les copies en couleur est de 0,064 \$/l'unité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à la location du modèle Xerox WC 7970 pour un coût trimestriel de 711 \$.

Budget 2016

Résolution n° 057-2016

Partenariat au CRÉVALE - Journées de la persévérance scolaire

- ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;
- ATTENDU QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) 2;
- ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec3;
- ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;
- ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. Obtenir ou maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes;
2. Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
3. Utiliser les outils de communication de la Municipalité (bulletin d'information Le Jacobin, Page facebook et site Internet) pour faire la promotion des Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016;
4. Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale;
5. Reconnaître l'importance de l'accompagnement parental dans la persévérance des jeunes en organisant une activité parents-enfants;

Résolution n° 058-2016

Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2016

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au renouvellement à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est de 790,69 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement à l'ADMQ pour l'année 2016 pour une somme de 790,69 \$ (taxes incluses).

Résolution n° 059-2016

Renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2016

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler l'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est de 435 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2016 pour une somme de 435 \$.

Résolution n° 060-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Agrandissement de la mairie

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement de la mairie sont en cours;

ATTENDU QUE Beaudoin Hurens a le mandat de l'ingénierie pour le volet mécanique et électrique du projet;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 137,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 2 137,50 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les travaux d'ingénierie (mécanique et électrique) en lien avec l'agrandissement de la mairie.

Règlement numéro 285-2015

Résolution n° 061-2016

Renouvellement d'adhésion à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour l'année 2016

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler d'adhésion à la Société de généalogie de Lanaudière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à la Société de généalogie de Lanaudière pour l'année 2016 pour une somme de 75 \$.

Résolution n° 062-2016

Subvention à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie - Blocs de béton

ATTENDU QUE la fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie a fait installer des blocs de béton autour de l'église pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE le stationnement de l'église sert à la population de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE pour cette raison, la Municipalité de Saint-Jacques a convenu de rembourser la Fabrique pour les frais d'installation des blocs de béton, soit la somme de 852,80 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de rembourser la somme de 852,80 \$ (plus taxes applicables) à la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Acadie à titre de subvention pour l'installation de blocs de béton autour de l'église.

Résolution n° 063-2016

Facture à Entretien ménager S. Venne inc. – Décapage et cirage des planchers à la mairie

ATTENDU QUE suite aux travaux, il était nécessaire de faire décaper et cirer les planchers à la mairie;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 100 \$ (plus taxes applicables) est reçue d'Entretien ménager S. Venne inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 1 100 \$ (plus taxes applicables) à Entretien ménager S. Venne inc. pour le décapage et le cirage des planchers à la mairie.

Résolution n° 064-2016

Certificat de paiement n° 4 à René Gaudet et fils inc. - Agrandissement de la mairie

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat n° 4 est reçue de Héту-Bellehumeur architectes inc. pour les travaux exécutés à la mairie;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 68 285,94 \$ (incluant la retenue et les taxes) à René Gaudet et fils inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Héту-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 68 285,94 \$ (incluant la retenue et les taxes) à René Gaudet et fils inc. à titre de certificat de paiement n° 4 pour les travaux exécutés à la mairie.

Règlement numéro 285-2015

Résolution n° 065-2016

Honoraires professionnels à Héту-Bellehumeur architectes inc. - Agrandissement de la mairie

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement de la mairie sont actuellement en cours;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 854 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Héту-Bellehumeur architectes inc. pour les services rendus pendant les travaux d'agrandissement de la mairie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 854 \$ (plus taxes applicables) à Héту-Bellehumeur architectes inc. pour les services rendus pendant les travaux d'agrandissement de la mairie.

Règlement numéro 285-2015

Résolution n° 066-2016

Facture au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie - Frais d'exploitation pour l'année 2016

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 9 941,03 \$ (plus taxes applicables) du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour les frais d'exploitation pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme 9 941,03 \$ (plus taxes applicables) au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour les frais d'exploitation pour l'année 2016.

Budget 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

Le maire adjoint répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 067-2016

Honoraires professionnels à Solmatech inc. – Étude géotechnique du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

- ATTENDU QUE des travaux urgents de remplacement du ponceau étaient nécessaires sur le ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord;
- ATTENDU QU' une étude géotechnique était nécessaire;
- ATTENDU QUE Solmatech inc. a réalisé les travaux;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 495 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solmatech inc. pour l'étude géotechnique;
- ATTENDU QU' une somme de 4 495 \$ (plus taxes applicables) a déjà été facturée et versée (Résolution numéro 519-2015);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 4 495 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour l'étude géotechnique pour le remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 10 ans, le tout remboursable à compter de 2017.

Résolution n° 068-2016

Certificat de paiement n° 3 « Acceptation finale » à Généreux Construction inc. - Travaux sur la rue Montcalm

- ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat n° 3 « Acceptation finale » est reçue de Beaudoin Hurens pour les travaux effectués sur la rue Montcalm;
- ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 15 904,06 \$ (incluant les taxes) à Généreux Construction inc.
- ATTENDU QU' il y avait eu, lors du certificat de paiement n° 2, une retenue contractuelle temporaire de 5 % d'une somme de 7 500 \$;
- ATTENDU QUE la retenue contractuelle de 5 % est libérée;
- ATTENDU QU' une retenue permanente d'une somme de 1 000 \$ a été appliquée dans le certificat n° 3 suite au relevé conjoint des défauts par l'ensemble des parties (Municipalité, sous-traitant et consultant);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de verser la somme de 15 904,06 \$ (incluant les taxes) à Généreux Constructions inc. à titre de certificat de paiement n° 3 « Acceptation finale » pour les travaux effectués sur la rue Montcalm.

Résolution n° 069-2016

Offre de services professionnels de Nordikeau inc. - Vérification des débitmètres

- ATTENDU QU' une offre de services professionnels de Nordikeau inc. est reçue pour une somme forfaitaire de 2 050 \$ (plus taxes applicables) pour la vérification annuelle des débitmètres;

ATTENDU QUE cette offre de services professionnels est pour une durée de 3 ans, soit les années 2016, 2017 et 2018, le tout d'une somme de 2 050 \$ (plus taxes applicables) par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de services professionnels de Nordikeau inc. d'une somme de 2 050 \$ (plus taxes applicables) par année, pour la vérification des débitmètres pour les années 2016, 2017 et 2018.

Résolution n° 070-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens – Ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

ATTENDU QUE des travaux de remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord ont été réalisés;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 9 300 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens pour les plans et devis et la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 9 300 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour les plans et devis et la surveillance des travaux lors du remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité sur une période de 10 ans, le tout remboursable à compter de 2017.

Résolution n° 071-2016

Honoraires professionnels à Solmatech inc. – Remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

ATTENDU QUE des travaux urgents de remplacement du ponceau étaient nécessaires sur le ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 440 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solmatech inc. pour les analyses de matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 2 440 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les analyses de matériaux lors du remplacement du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 10 ans, le tout remboursable à compter de 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 072-2016

Achat d'habillements pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer certains habillements du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été réalisées auprès de fournisseurs;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit remplacer 3 habits de combat, 4 paires de bottes et 9 casques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au remplacement de trois (3) habits de combat, de quatre (4) paires de bottes et de neuf (9) casques, le tout pour une somme approximative de à 7 334 \$ (plus taxes applicables).

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et cela sur une période de cinq (5) ans, remboursable à partir de 2017.

Résolution n° 073-2016

Aide financière pour l'année 2016 - Club social des pompiers

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'une somme de 3 000 \$ soit versée au club social des pompiers de la Municipalité de Saint-Jacques à titre d'aide financière pour l'année 2016.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 074-2016

Télémetrie pour la station de pompage de la rue des Mésanges

ATTENDU QUE des prix ont été demandés par le directeur des travaux publics afin de relier le poste de pompage de la rue des Mésanges au garage municipal par télémetrie;

ATTENDU QUE le prix proposé par Automation R.L. inc. pour une télémetrie avec ligne Internet de Bell est de 4 460 \$ (plus taxes applicables), plus des frais mensuels pour la ligne Internet d'environ 50 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Automation R.L.inc. et de relier la station de pompage de la rue des Mésanges au garage municipal par télémetrie.

Résolution n° 075-2016

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens - Conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QU' il est planifié de procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques;

ATTENDU QU' il était nécessaire de procéder à une étude de remplacement de celle-ci;

ATTENDU QUE Beaudoin Hurens a procédé à l'étude, à la préparation d'un croquis montrant la localisation des travaux proposés et à la préparation d'un rapport;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 3 350 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beaudoin Hurens;

ATTENDU QU' une somme de 9 380 \$ (plus taxes applicables) a déjà été facturée et versée (Résolutions nos 514-2015 et 019-2015);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 3 350 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'étude de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques.

URBANISME

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 19 janvier 2016 est remis aux membres du conseil municipal.

Résolution n° 076-2016

Adoption du Règlement numéro 002-2016 modifiant les dispositions du Règlement numéro 235-2012 relatives aux frais d'une demande de dérogation mineure

- ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques a adopté un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 235-2012;
- ATTENDU QU' une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1);
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier certaines exigences relativement aux frais reliés à une demande de dérogation mineure afin de mieux refléter l'application que la Municipalité souhaite en faire;
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) afin de modifier le montant des frais pour une dérogation mineure
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement suivant soit adopté, à savoir :

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 L'article 8 « Frais d'étude de la demande » du Règlement sur les dérogations mineures numéro 235-2012 est modifié de la façon suivante :
- Les frais d'étude de la demande de dérogation mineure du requérant sont fixés à 500 \$ (frais de publication inclus).
- ARTICLE 3 Le présent règlement portant le numéro 002-2016 entrera en vigueur suivant la loi.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 077-2016

Accès Wi-Fi au Centre culturel du Vieux-Collège

- ATTENDU QU' il y a lieu d'installer une connexion Internet Wi-Fi au Centre culturel du Vieux-Collège;
- ATTENDU QUE cette option profitera aux organismes, aux animateurs du camp de jour ainsi qu'aux gens qui louent les salles;
- ATTENDU QUE les frais de branchement avec Bell seraient de 116 \$ par mois pour les 36 premiers mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder au branchement d'une connexion Internet Wi Fi au Centre culturel du Vieux-Collège.

Budget 2016

Résolution n° 078-2016

Partage des coûts du camp de jour avec les municipalités de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Alexis

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques prépare actuellement son camp de jour pour la période estivale 2016;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander aux municipalités de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Alexis si elles désirent se joindre à la Municipalité de Saint-Jacques pour le camp de jour 2016;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires sont jointes à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adresser une demande aux municipalités de Sainte-Marie-Salomé et de Saint-Alexis quant au partage des coûts pour le camp de jour 2016.

Résolution n° 079-2016

Demande de subvention de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour 2016

ATTENDU QU' une demande d'aide financière d'une somme de 4 000 \$ est reçue de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QUE cette somme respecte le prorata du nombre de joueurs de l'Association pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE des demandes ont été adressées aux municipalités de Saint-Liguori, de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé, et ce, selon le prorata du nombre de joueurs pour ces municipalités;

ATTENDU QUE cette somme permettra de réaliser les différentes activités liées à la saison 2016 de soccer;

ATTENDU QUE l'Association a déposé au conseil municipal les préparations budgétaires ainsi que les résultats de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 4 000 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour la saison 2016.

QUE les sommes soient versées conditionnellement à la présentation de factures justificatives.

Budget 2016

Résolution n° 080-2016

Paiement à Latendresse Asphalté inc. - Travaux d'infrastructures pour l'implantation de la patinoire du parc Aimé-Piette

ATTENDU QU' une recommandation de paiement est reçue de la MRC de Montcalm pour les travaux d'infrastructures pour l'implantation de la patinoire du parc Aimé-Piette;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 1 949,70 \$ (plus taxes applicables) à Latendresse Asphalte inc. représentant la portion de la retenue à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la MRC de Montcalm et de verser la somme de 1 949,70 \$ (plus taxes applicables) à Latendresse Asphalte inc. représentant la portion de la retenue à payer pour les travaux d'infrastructures pour l'implantation de la patinoire du parc Aimé-Piette.

VARIA

Résolution n° 081-2016

Mandat à Marceau Soucy Boudreau Avocats - Chenil du 2714, chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud

ATTENDU QU' un jugement a été rendu par la cour municipale le 27 janvier 2016 suite à 6 plaintes pour de la nuisance (abolements);

ATTENDU QU' un permis de changement d'usage a été octroyé le 16 mai 2011 afin d'aménager un chenil au 2714, chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud;

ATTENDU QUE dans ledit permis, il est mentionné que le propriétaire est autorisé à avoir 6 chiens incluant les chiens domestiques;

ATTENDU QU' actuellement, le propriétaire dépasse le nombre de chiens permis;

ATTENDU QU' il a été stipulé qu'il devait respecter le Règlement numéro 190-2009 sur l'implantation de chenils privés de type chiens de traîneaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède un règlement sur la gestion des chiens (Règlement numéro 115-2004);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire mandater ses procureurs à instituer, devant la Cour Supérieure, les recours appropriés afin d'obtenir une ordonnance de mise à effet des dispositions du règlement municipal concernant la réglementation sur les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Marceau Soucy Boudreau Avocats à instituer, devant la Cour Supérieure, les recours appropriés afin d'obtenir une ordonnance de mise à effet des dispositions du règlement municipal concernant la réglementation sur les chiens.

Résolution n° 082-2016

Participation au forum sur le développement touristique local

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'inscription de deux (2) participants au forum sur le développement touristique local qui se tiendra les 20 et 21 avril 2016 à Nicolet.

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

Le maire adjoint répond aux questions des contribuables présents.

Résolution n° 083-2016

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josyane Forest résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 25.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Claude Mercier
Maire adjoint